



SS11 débat sur la sécurité intérieure

Interpellation sur l'équilibre entre sécurité publique et libertés individuelles

Dépôt : Mme Colette Flesch

Date : 04.07.2007

2

MOTION

La Chambre des Députés

- estimant que si la lutte contre toutes les formes de la criminalité organisée est nécessaire pour garantir la sécurité publique, elle ne justifie pas le recours à une législation exclusivement répressive et à des moyens disproportionnés,
- considérant que la modification de notre dispositif législatif ne doit pas aller au-delà des objectifs recherchés et empiéter sur les libertés individuelles

invite le Gouvernement à:

- veiller dans ce contexte au respect des libertés individuelles telles que notamment les droits de la défense, la présomption d'innocence, la propriété privée ou la liberté d'expression tout en s'assurant que les nouvelles méthodes et mesures envisagées peuvent être mises en oeuvre de façon efficace,
- veiller à la proportionnalité des mesures proposées en vérifiant que l'équilibre entre moyens déployés et buts recherchés soit garanti,
- veiller à ce que l'application de ces mesures soit soumise à un usage responsable par le biais d'un contrôle indépendant et impartial approprié.

Flesch
(C. Flesch)

ERRL
ERRL

P. Sauter
P. Sauter

G. BERGER
G. BERGER

F. BRAR
F. BRAR